



INSTITUT DE SOPHROLOGIE DE RENNES

www.sophrologie-formations.com

POUR VOUS INSCRIRE

Joignez au bulletin d'inscription :

- un exemplaire de la **convention de formation professionnelle continue** signé par votre employeur ;
- et/ou la copie du courrier accordant la prise en charge au titre de la formation professionnelle continue de l'O.P.C.A. (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) ;
- deux **photos** d'identité récentes, dont une collée sur le bulletin ci-joint ;
- une **lettre** de motivation précisant votre ou vos objectif(s) professionnel(s) (dont vous garderez un double) ;
- un **C.V.**

Lors de votre inscription, vous recevrez une **confirmation** avec le plan d'accès, les hébergements possibles près de l'Institut et le **Règlement Intérieur**. Pour valider définitivement votre inscription, merci de nous le retourner.

EN CAS DE DOUTE OU DE QUESTIONS QUI N'AURAIENT PAS TROUVE REPONSE , CONTACTEZ-NOUS AU

02 40 79 38 55

ou par courriel à

isr@sophrologie-formations.com (Pascal GAUTIER).

DOSSIER D'INSCRIPTION A RETOURNER A

Institut de Sophrologie de Rennes - inscriptions -

1, ALLEE DE LA SABLIERE

44170 NOZAY

Siège Social :
107 av. Henri Fréville
BP 10704
35207 RENNES CEDEX 2
Tél. : 06 08 86 21 21

Contact et lieu de formation :
Allée de la Sablière
44170 NOZAY
Tél. : 02 40 79 38 55
Fax. : 02 40 79 38 88

BULLETIN D'INSCRIPTION

Photographie

Je soussigné (e)

NOM :

NOM de JF :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : __ / __ / ____

ADRESSE (avec code postal)

VILLE :

TELEPHONE (S) :

COURRIEL :

@

Statut^{1/}: Etudiant

Travailleur indépendant

Salarié(e)

Demandeur d'emploi

PROFESSION :

demande mon inscription à la formation en sophrologie et joins pour cela

- la convention de formation professionnelle continue** signée^{2/},
- et/ou le courrier** de l'OPCA^{2/},
- 2 photos** d'identité,
- la lettre de motivation**,
- un CV**.

Début de formation (cocher la case correspondante)

NOVEMBRE

MAI

Date et signature :

1/ Mention obligatoire

2/ Merci de bien vouloir nous préciser si votre prise en charge dépend :

- d'un OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) pour lequel cotise votre employeur,
- des fonds de formation de votre employeur
- des pouvoirs publics
- autres : (précisez)